

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à 18 h 30, le Comité Syndical du S.I.R.T.O.M. légalement convoqué, s'est réuni en Assemblée Générale dans la salle des fêtes de Moigny sur École (Essonne), sous la Présidence de M. Pascal SIMONNOT, Président et Maire de Moigny sur Ecole.

→ Étaient présentes ou représentées 22/36 communes, Mesdames et Messieurs les délégués ci-après désignés :

Communes	Noms des délégués	TITUT.	SUP.	POUV.
Amponville (CC PAYS DE NEMOURS)	M. CULATI Pierre <i>abs excusé</i>			
	M. LEMAIRE Vincent			
	M. LESME Vincent			
Arville (CCGVL)	Mme THIBAUT Anne <i>donne pouvoir à M. SIMONNOT (Moigny)</i>	X		
	M. BESLE Jean-Pierre			
	Mme SCHAFER Sylvie			
Blandy (CAESE)	Mme PENNERON			
	M. THIERRY Jean-Marc			
	M. CARON Frédéric			
Boigneville (CC2V91)	M. BOUSSAINGAULT Jean-Jacques			
	Mme LARGANT Elianne			
	M. QUIOC Benjamin			
Bois Herpin (CAESE)	MME THOUEMENT			
	M. GUERTON Alain			
	M. VIRON Daniel		X	
Boutigny sur Essonne (CC2V91)	Mme BERGDOLT Patricia <i>Abs excusée</i>			
	M. KERGRAIS Christophe			
	Mme FROMAGE Isabelle			
Bouville (CAESE)	M. MORICHON Michel	X		
	Mme CHENU Mélanie			
	Mme DESHAYES Adeline			
Brouy (CAESE)	M. CHAPART Roch	X		
	M. SABOURIN Laurent			
	M. GEORGES Luc			
Buno Bonnevaux (CC2V91)	M. DENIS Christian	X		
	M. COUDORO Bernardin			
	M. LE GLATIN Fabrice			
Burcy (CC PAYS DE NEMOURS)	Mme MESSIAS Marinette	X		
	Mme SUREAU Anne-Marie			
	M. CHALMETTE Philippe			
Champmotteux (CAESE)	M. HERBLOT Emmanuel			
	M. MOREAU Michaël			
	M. BOURREAU AUBERT Alain			
Châtenoy (CC PAYS DE NEMOURS)	M. CELADON Denis			
	Mme PICOT Laurence			
	Mme BOURDON Claudine			
Courances (CC2V91)	M. FAUVIN Dominique			
	M. OLLIVIER Jean-Philippe			
	M. GARCIA José <i>Abs excusé</i>		X	

Courdimanche / Essonne (CC2V91)	M. DUVAL Claude	X		
	M. CACHELEUX Jacques			
	Mme CATTIAUX Amandine			
Dannemois (CC2V91)	Mme AFONSO-RENAULT			
	M. VAUDRY Frantz			
	M. DURAND Fabrice			
Fromont (CC PAYS DE NEMOURS)	M. JANSSEN Alexandre			
	M. GARNIER Guillaume			
	M. COURTOIS Pascal		X	
Garentreville (CC PAYS DE NEMOURS)	Mme GORNES Laure Abs excusée			
	Mme BILLOQUET Caroline Abs excusée			
	Mme MAUPIN Shirley Abs excusée			
Gironville sur Essonne (CC2V91)	M. DOUGNY Lloyd			
	M. LESOURD Yann			
	M. ANTRAIGUE Jérôme			
Ichy (CCGVL)	M. POISSON Gérald			
	M. JACQUESSON Hervé			
	Mme CHEREAU Cynthia			
Larchant (PAYS DE NEMOURS)	M. MEVEL Vincent	X		
	M. MOUCHET Stéphane			
	M. GREGOIRE Jean-Luc			
La Forêt Sainte-Croix (CAESE)	Mme TOURAQUET Brigitte	X		
	M. CROSNIER Guy			
	Mme RETHO Aude			
Maise (CC2V91)	M. DUPERCHE Claude	X		
	M. PONAMAN Rudy			
	Mme DAMIDE Cécile			
Marolles en Beauce (CAESE)	M. PINGITORE André			
	M. FRANCOIS Gérard			
	Mme MEYSTER Chrystelle			
Mespuits (CAESE)	M. GUERIN Bertrand			
	Mme FURMAN Sabine			
	M. BABAULD Didier			
Milly la Forêt (CC2V91)	M. ANNA J-Marie	X		
	Mme FERLAY Amélie			
	M. BOULEY Bernard			
Moigny sur Ecole (CC2V91)	M. SIMONNOT Pascal	X		
	M. FOUCHER Yannick		X	
	M. MASSE Jean-Pierre			
Mondeville (CC2V91)	M. PESCHEUX Daniel	X		
	M. PAVY Loïc			
	M. GUYOT Eric			
Oncy sur Ecole (CC2V91)	M. NORMAND Jacques	X		
	M. COUDER Christophe			
	M. DELECOUR Bruno			
Obsonville (CCGVL)	M. COURTOIS Hervé			
	Mme BRIDET Lucile			
	M. PRUD'HOMME Grégory			
Prunay sur Essonne (CC2V91)	M. RENONDIN Marc	X		
	M. PAGES Patrick			
	Mme GOURIO Lorène			

Puisselet le Marais (CAESE)	M. BIDAULT Fabien a le pouvoir de M. MOUGIN (valpuseaux)	X		X
	Mme DEZERT Régine			
	M. GAY Bruno			
Roinvilliers (CAESE)	M. EGEL Pascal	X		
	M. FAVEL Patrice			
	M. NOUGIERE-DEJOUX Bruno			
Rumont (CC PAYS DE NEMOURS)	M. PRUVOT Yves Abs excusé			
	Mme BOURDON Corinne			
	M. SILVEIRA Domingo			
Soisy-sur-Ecole (CC2V91)	M. DUJARDIN Réginald	X		
	M. RUELLÉ Alain			
	M. LAGARRIGUE Laurent			
Valpuseaux (CAESE)	M. MOUGIN Christophe a donné pouvoir à M. Bidault (Puisselet le marais)	X		
	M. TOULOUSE Bernard			
	M. PERTHUIS Jean-Richard			
Videlles (CC2V91)	M. CHAMBON Christophe	X		
	M. NEAU Fabrice			
	Mme CABILLON Mélanie			

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du dernier compte rendu
2. Affectation du résultat
3. Budget primitif 2024
4. Divers

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18 H 45

M. Pascal SIMONNOT, Président du SIRTOM délégué et maire de Moigny sur École souhaite la bienvenue à tous les membres du Comité Syndical.

Monsieur Jean-marie ANNA, Maire-Adjoint et délégué de la commune de Milly la Forêt est désigné, à l'unanimité, pour assurer le secrétariat de séance.

Le Président demande le rajout d'un point concernant l'installation d'un nouveau délégué suppléant pour la commune de Gironville-sur-Essonne pour le syndicat du SIRTOM et SIREDOM. Ce point supplémentaire est validé par le comité en début de séance afin que cet élu puisse prendre part aux différents votes de la soirée.

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Il a été sollicité les éventuelles observations sur le compte rendu de la dernière réunion en date du 14 Mars 2024, puis sera proposé leur approbation, avec ou sans modification.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du SIRTOM du Sud Francilien, approuve le dernier compte rendu du 14 Mars 2024 sans observation.

2. MODIFICATION DÉLÉGUÉ COMMUNE DE GIRONVILLE-SUR-ESSONNE SIRTOM ET SIREDOM

Sur proposition de la commune de GIRONVILLE sur-ESSONNE, M. le Président a informé que M. Pascal BONINE remplacera M. ANTRAIGUE en tant que délégué suppléant pour le SIRTOM du SUD FRANCILIEN et pour le SIREDOM.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du SIRTOM du Sud Francilien, à l'unanimité adopte l'installation de M. Pascal BONINE délégué suppléant du SIRTOM pour la commune de Gironville-sur-Essonne. Celui-ci est immédiatement installé pour le syndicat du SIRTOM et sera installé au prochain comité du SIREDOM.

3. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Vice-Président aux finances a donné lecture de l'affectation du résultat de fonctionnement et a proposé d'affecter le résultat de fonctionnement suivant l'extrait ci-dessous.

91408 Code INSEE	SIRTOM DU SUD-FRANCILIEN SIRTOM	2023
---------------------	------------------------------------	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Comité syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 38
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de membres exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	107 910,66
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 000 748,89
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 108 659,45
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	800 167,72
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	1 108 659,45
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 108 659,45
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

Le solde de 1 108 659.45 € en section de fonctionnement pour l'année 2024 (compte 002)

Après en avoir délibéré, le comité syndical du SIRTOM du Sud Francilien, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat en section de fonctionnement et mandate le Président pour les écritures comptables associées.

4. BUDGET PRIMITIF 2024

Le projet du budget 2024 est présenté par le Vice-Président aux finances, il s'inscrit dans le cycle annuel budgétaire de l'année. Il a été précédé par le rapport et débat d'orientations budgétaires qui a été délibéré et s'est tenu le 14 mars 2024.

La présentation ci-dessous a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions budgétaires et comptables (M57).

Le SIRTOM a construit un budget primitif pour 2024, dans l'intérêt de ses 36 communes et de leurs usagers, en tenant compte des tarifs et prévisions budgétaires 2024 du SIREDOM, du forfait 2024 de la société ESD et de maintenir un équilibre sans recourir à l'emprunt.

Le vote du budget primitif général est en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	4 874 444.93 €	4 874 444.93 €
Section d'investissement	897 619.90 €	897 619.90 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGÉTISÉ

FONCTIONNEMENT		
Chapitres	Dépenses	Recettes
	Proposition	Proposition
Charges à caractère général	4 546 242,75 €	
Charges de personnel	189 650,00 €	
Autres charges de gestion courante	40 100,00 €	
Charges spécifiques	17 000,00 €	
Dotations aux amortissements	80 452,18 €	
Dotations dépréciation actifs circulants	1 000,00 €	
Résultat (excédent)		1 108 659,45 €
Atténuations de charges		23 000,00 €
Produits des services		200 000,00 €
Dotations et participations		3 516 620,00 €
Autres produits gestion courantes		21 100,00 €
Produits spécifiques		3 565,48 €
Reprise sur dépréciations		1 500,00 €
TOTAL	4 874 444,93 €	4 874 444,93 €

Le chapitre Charge à caractère général, est le plus important des dépenses de fonctionnement, intégrant :

- Les coûts de traitement du SIREDOM et la mise en place d'une borne Bio déchets à la déchèterie de Milly la forêt (1 853 111 €),
- Les coûts de collecte de ESD (1 637 007 €) pour l'année 2024 + le mois de décembre 2023, la trésorerie n'autorisant plus le glissement de la facture du mois de décembre sur l'année suivante.
- Les coûts de collecte des PAV (169 400 € estimés)
- La caractérisation des OM par une entreprise spécialisée dans le cadre d'une étude des bio déchets (12 780 €)

Le chapitre Autres charges de gestion courante il regroupe les frais liés aux indemnités, cotisations et formation des élus.

Le chapitre Charges spécifiques concerne une provision pour régulariser des écritures sur l'exercice antérieur (des factures impayées des Réaux – Soisy pour 16 000 €).

Le chapitre Reprise sur provisions pour dépréciation concerne les amortissements (en équilibre avec le chapitre 040 en recettes d'investissement).

Le chapitre Résultat de fonctionnement – Excédent, correspondant à l'excédent N-1

Le chapitre Atténuations de charges concerne le remboursement des frais et charges de personnel détaché.

Le chapitre Produits des services correspond à la facturation de la redevance spéciale.

Le chapitre Dotations et participations concerne le versement des Eco taxes versé par le SIREDOM, des participations TEOMI versée par les communautés de communes et d'Agglomération y compris la CCVE

Le chapitre Autres produits de gestion courantes concerne la vente de sacs rouges, bacs cassés, composteurs et divers remboursements

Le chapitre Produits spécifiques correspond aux amortissements des subventions perçues.

Le chapitre Reprise sur dépréciations correspond à une dépréciation antérieurement constatée qui n'a plus lieu d'exister sur les créances irrécouvrables (cette prévision a été demandée par la trésorerie).

SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGÉTISÉ

INVESTISSEMENT		
Chapitres	Dépenses	Recettes
	Proposition	Proposition
Bacs	30 000,00 €	
PAV	100 000,00 €	
Installations générales sur bâtiment (voirie)	30 000,00 €	
Matériel informatique	15 000,00 €	
Installations générales sur bâtiment	10 000,00 €	
Autres	661 554,42 €	
Composteurs	49 000,00 €	
Total immobilisation corporelles		
Amortissement sur subvention	2 065,48 €	
Résultat (excédent)		800 167,72 €
FCTVA		13 000,00 €
Subventions		4 000,00 €
Amortissement des immobilisations		80 452,18 €
TOTAL	897 619,90 €	897 619,90 €

Le chapitre Immobilisations corporelles représente l'achat de bacs, matériel informatique, installations générales sur bâtiment, matériel de transport, composteurs, achats de PAV

Le chapitre Amortissement sur subvention correspond aux amortissements obligatoires sur les subventions perçues.

Le chapitre Solde exécution de la section, correspondant à l'excédent N-1

Le chapitre FCTVA, correspond au retour de FCTVA N-2, le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA est un prélèvement sur recettes de l'Etat destiné à assurer une compensation de la charge de TVA que les collectivités supportent sur leurs dépenses d'investissement). Pour rappel le taux de FCTVA est de 16.40 % appliqué au montant TTC.

Le chapitre Subventions d'investissement, il correspond au versement des subventions demandées.

Le chapitre Amortissement des immobilisations, il concerne les amortissements (en équilibre avec le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement).

**Après en avoir délibéré, le comité syndical du SIRTOM du Sud Francilien,
Adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2024,
Autorise M. le Président à signer tout acte relatif à cette affaire et,
Donne pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération**

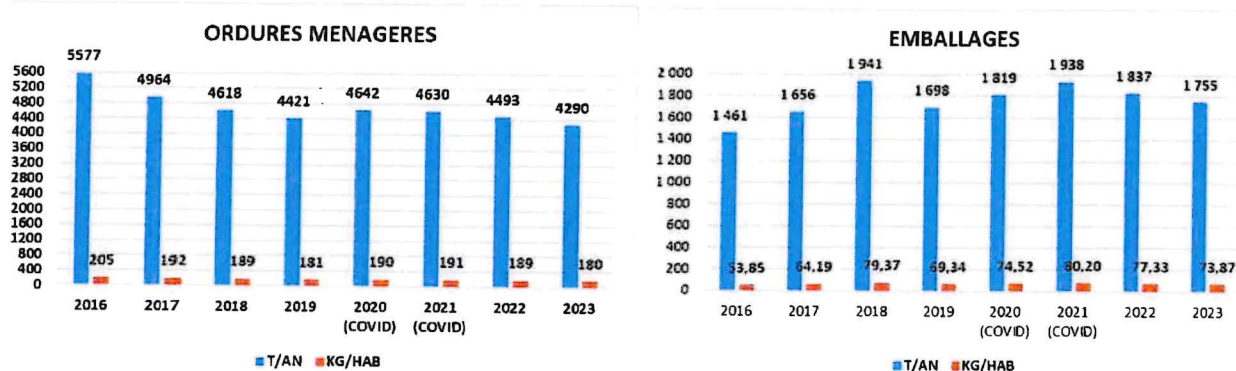
5. DIVERS :

M. le Président ouvre le débat sur le principe d'une réorganisation des collectes.

En effet, fort de constater que désormais la poubelle de tri est davantage sortie que le bac OMr, il serait envisagé d'inverser cette collecte avec : le tri 1 fois par semaine et les OMr une fois tous 14 jours (0.5), à l'exception des communes de Milly, Maisse et Boutigny qui reste inchangé (> 2000 hab.).



Rappel : 82% des habitants sortent le bac OMr moins de 18 fois par an.

72% des habitants sortent le bac OMr moins de 12 fois par an.



A la demande du Comité, une demande de dérogation sera adressée à la préfecture de l'Essonne dans le cadre d'une autorisation de modification de la fréquence de collecte des bacs des ordures ménagères et tri pour les 33 communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants. Dans le cas d'une acceptation de la part de la Préfecture, un nouveau planning sera mis en place par le collecteur avec une date d'effet qui sera étudiée dans un prochain bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19h30.

Le Président, PASCAL SIMONNOT 	Le Secrétaire, JEAN-MARIE ANNA 
---	---

